



BUREAU VERITAS
EVRY
Immeuble LA VANOISE
6/18, rue du Pelvoux
COURCOURONNES
91019 EVRY CEDEX

A l'attention de M. GABARD
LA PLATEFORME DU BATIMENT
PARIS STALINGRAD
220, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75019 PARIS

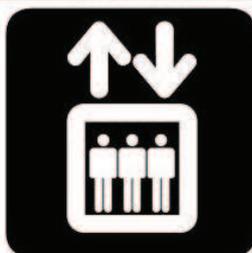
Téléphone : 01 69 47 12 10

Télécopie : 01 69 47 12 59

Copie à M. DMYTRIW

Rapport de vérification générale périodique Ascenseurs et équipements assimilés

**LA PLATEFORME
DU BATIMENT**



INTERVENTION : du 11/03/2015
LIEU D'INTERVENTION : LA PLATEFORME DU BATIMENT
PARIS STALINGRAD
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE
75019 PARIS

Rapport n° 114537/1066.11.1.R
Date du rapport : 15/03/2015

Vérifié par : Denis REGNIEZ

Ce rapport contient 2 fiche(s)

Accréditation Cofrac n° 3-004, Inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Ce document a été validé par son auteur.

PREAMBULE

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification générale périodique de votre/vos équipement(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement, dans laquelle sont mentionnés la réglementation appliquée, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Le présent rapport n'a pas pour objet les vérifications des dispositions réglementaires prises pour application de la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR, DE L'EXPLOITANT OU DU PROPRIETAIRE CI-APRES DESIGNÉ LE CLIENT

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le client décide ou non du maintien en service de chaque équipement.

Le client doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession constitués le cas échéant du registre de sécurité de l'établissement et/ou du livret d'entretien.

Pour la réalisation des vérifications, le client doit mettre à disposition des personnes qualifiées les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements.

Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation des vérifications.

En cas de défaut d'accompagnement ou de transmission d'éléments incomplets ou absents, l'étendue de notre vérification peut être limitée et conduire par conséquent à des conclusions erronées.

PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

A notre arrivée sur le site nous avons été accueillis par : M. LAUDE Dominique.

EQUIPEMENT(S) OBJET(S) DU PRESENT RAPPORT

Quantité	Equipement(s)
2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES

RECAPITULATIF DES ACTIONS A ENTREPRENDRE

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
			N° interne : A 75.1688
	Marque : SCHINDLER		Type : Treuil attelé.
	Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
	Année de mise en service : 1999		
Avis Général	Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.		
POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE			
A.3.3 - Présence d'un rapport annuel d'activité:			
Code OBS : DR/110315/135818/0			
Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.			
B.1 - Etude de sécurité:			
Code OBS : DR/110315/140357/0			
Afficher les résultats de l'étude de sécurité de la société de maintenance titulaire du contrat d'entretien			
31.1.4 - Eléments de guidage (habitable et contrepoids) E/F:			
Code OBS : DR/110315/144215/0			
Remettre en place le tube guide chaîne en partie basse			
31.1.7 - Dispositifs limitant la course de l'habitable F:			
Code OBS : DR/110315/141335/0			
Assurer le bon fonctionnement du hors course de sécurité bas cabine.			
31.2.1 - Accès au local P/E/F:			
Code OBS : DR/110315/140800/0			
Laisser à demeure une échelle adaptée pour l'accès au local			
Code OBS : DR/110315/141245/0			
Remettre en état l'éclairage de la machinerie ainsi que son bouton de commande			
31.2.3 - Dispositif parachute ou équivalent F:			
Code OBS : DR/110315/141453/0			
Serrer une fixation du limiteur de vitesse			
31.2.4 - Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne F:			
Code OBS : DR/110315/144305/0			
Améliorer le fonctionnement du dispositif de contrôle du mou de chaîne			
31.3.1 - Organes de services et de signalisation E/F:			
Code OBS : DR/110315/140840/0			
Remettre en service les différents voyants d'occupation ou de présence			
31.4.1 - Eléments constitutifs E:			
Code OBS : DR/110315/144340/0			
Remettre en place le cabochon sur le déverrouilleur du niveau bas			
Code OBS : DR/110315/144405/0			
Remettre en état le guidage de la porte du niveau bas ainsi qu'un câble de liaison			
31.4.2 - Verrouillage mécanique et électrique E/F:			

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
			N° interne : A 75.1688
	Marque : SCHINDLER		Type : Treuil attelé.
	Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
	Année de mise en service : 1999		
Avis Général	Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.		
Code OBS : DR/110315/140736/0			
Remédier à la coupure dans le jeu de la porte du niveau haut			
31.5.7 - Affichage de la limite d'usage P/E:			
Code OBS : DR/150315/075935/0			
Réafficher de manière lisible et indélébile les consignes d'utilisation en cabine.			
31.5.8 - Indication de la charge P/E:			
Code OBS : AJ/190413/082947/0			
Afficher la plaque de charge cabine.			

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : A75.1337
			N° interne :
	Marque : ALTOR		Type : Adhérence
	Localisation : SURFACE DE VENTE		
	Année de mise en service : 2012		
Avis Général	Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.		
POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE			
A.3.3 - Présence d'un rapport annuel d'activité:			
Code OBS : DR/150315/074855/0			
Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.			
B.7 - Déclaration CE de conformité:			
Code OBS : DR/110315/160617/0			
Compléter la déclaration de conformité non signée et datée			
31.1.5 - Suspentes et attaches, poulies E:			
Code OBS : DR/110315/154200/0			
Remplacer les câbles de suspente détériorés			
Code OBS : DR/110315/154333/0			
Resserrer le dispositif d'écarteur de câble côté moteur			
Code OBS : DR/110315/154402/0			
Remplacer un serre câble inadapté côté pèse charge			
31.1.7 - Dispositifs limitant la course de l'habitacle F:			
Code OBS : DR/110315/154233/0			
Régler le hors course haut ce déclenchement trop près du niveau			
31.1.8 - Accès à la cuvette P/E/F:			
Code OBS : DR/110315/154305/0			
Nettoyer la cuvette			

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : A75.1337
			N° interne :
	Marque : ALTOR		Type : Adhérence
	Localisation : SURFACE DE VENTE		
	Année de mise en service : 2012		
Avis Général	Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.		
31.2.2 - Mécanismes de levage E/F:			
Code OBS : DR/110315/155643/0			
Assurer le fonctionnement de la manoeuvre de secours en cas de panne de l'onduleur			
31.2.5 - Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité) P/E:			
Code OBS : DR/110315/151308/0			
Tenir à disposition la fiche descriptive des risques identifiés par le prestataire d'entretien de l'appareil dans le cadre de son étude de sécurité			
31.2.6 - Consignes E:			
Code OBS : DR/110315/151316/0			
Afficher les consignes de dépannage en français			
31.4.1 - Eléments constitutifs E:			
Code OBS : DR/110315/155717/0			
Remettre en place un patin de guidage au niveau bas			
31.5.1 - Eléments constitutifs E/F:			
Code OBS : DR/110315/151430/0			
Remplacer le miroir cassé au bas de la cabine			
Code OBS : DR/110315/155752/0			
Assurer le fonctionnement de l'afficheur cabine			
31.5.3 - Dispositif assurant la protection des personnes (heurts/cellules/barrage immatériel) E/F:			
Code OBS : DR/110315/151630/0			
Rendre plus rapide la réouverture de la porte suite à passage devant la cellule			
31.5.5 - Eclairage normal et de secours E/F:			
Code OBS : DR/110315/155816/0			
Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours en cabine			
31.5.6 - Dispositif de demande de secours P/F:			
Code OBS : DR/110315/155853/0			
Assurer le fonctionnement du bouton de demande de secours sur et sous cabine			

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER	N°interne : A 75.1688
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		Type : Treuil attelé.
Date de mise en service : 1999		
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par :M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)		

ETUDE DE SECURITE

Généralités

Dates

Année de la première étude de sécurité :	2013	Date d'actualisation de l'étude :	11/03/2015
--	------	-----------------------------------	------------

Accès et cheminement

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	-------------------------

Local machines et/ou poulies

Risque(s) :	Absence de protection des points rentrants (Ecrasement - Cisaillement), Absence de protection des parties tournantes (Ecrasement - Cisaillement), Hauteur de travail inférieure à 1,80 m (Heurt)
-------------	--

Toit de cabine

Risque(s) :	Absence d'un interrupteur d'arrêt (Enfermement - Ecrasement - Cisaillement)
-------------	---

Gaine (portes et portillons de visite ou de secours)

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	-------------------------

Cuvette

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	-------------------------

Portes palières

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	-------------------------

CARACTERISTIQUES

Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement :	M	Catégorie :	4
Origine du classement :	Mentionné sur le registre de sécurité	Activité :	Magasin de vente de matériaux réservés aux professionnels
Description de l'établissement :	Bâtiment sur 4 niveau dont un sous sol parking		

Type d'établissement

Type d'établissement :	ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 1er GROUPE
------------------------	---

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation :	Monte-charges
---------------	---------------

Marquage CE :	NON
---------------	-----

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER		N°interne : A 75.1688
		Type : Treuil attelé.	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 1999			
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)			

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : Haute	Accès à la machinerie : Trappe
Autre accès à la machinerie : Echelle	Accès à la cuvette : Porte palière

Entraînement

Entraînement électrique : à adhérence	Autre entraînement électrique : une vitesse
--	--

Caractéristiques génériques

Nombre de niveau : 2	Nombre de services : 1
Charge (kg) : 100	Nombre de personnes : 0

Suspentes

Suspentes : Chaîne(s)	Diamètre/Pas (mm) : 15.875
------------------------------	-----------------------------------

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines :	Portes palières : à guillotine pleine
------------------	--

ASPECTS DOCUMENTAIRES

Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance

Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions

Présenté : Non

Commentaire :	Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification et ses conclusions des éléments de guidage ,nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
---------------	---

Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions

Présenté : Non

Commentaire :	Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification et ses conclusions des suspentes et leurs attaches, nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
---------------	---

Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions

Présenté : Non

Commentaire :	Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification et ses conclusions des mécanismes de levage ,nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
---------------	--

Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions

Présenté : Non

Commentaire :	Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer l'efficacité de fonctionnement du dispositif parachute, nous avons procédé à sa vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
---------------	---

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER	N°interne : A 75.1688
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		Type : Treuil attelé.
Date de mise en service : 1999		
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par :M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)		

DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LE PROPRIETAIRE

Rapport de vérification périodique

Présenté : Oui	Réalisé par : BUREAU VERITAS
----------------	------------------------------

AVIS GENERAL

Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.

POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE

A.3.3	Présence d'un rapport annuel d'activité
	Code OBS : DR/110315/135818/0 Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.
B.1	Etude de sécurité
	Code OBS : DR/110315/140357/0 Afficher les résultats de l'étude de sécurité de la société de maintenance titulaire du contrat d'entretien
31.1.4	Eléments de guidage (habitacle et contrepoids) E/F
	Code OBS : DR/110315/144215/0 Remettre en place le tube guide chaîne en partie basse
31.1.7	Dispositifs limitant la course de l'habitacle F
	Code OBS : DR/110315/141335/0 Assurer le bon fonctionnement du hors course de sécurité bas cabine.
31.2.1	Accès au local P/E/F
	Code OBS : DR/110315/140800/0 Laisser à demeure une échelle adaptée pour l'accès au local Code OBS : DR/110315/141245/0 Remettre en état l'éclairage de la machinerie ainsi que son bouton de commande
31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F
	Code OBS : DR/110315/141453/0 Serrer une fixation du limiteur de vitesse
31.2.4	Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne F
	Code OBS : DR/110315/144305/0 Améliorer le fonctionnement du dispositif de contrôle du mou de chaîne
31.3.1	Organes de services et de signalisation E/F
	Code OBS : DR/110315/140840/0 Remettre en service les différents voyants d'occupation ou de présence
31.4.1	Eléments constitutifs E

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER	N°interne : A 75.1688
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		Type : Treuil attelé.
Date de mise en service : 1999		
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)		

POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE

Code OBS : DR/110315/144340/0 Remettre en place le cabochon sur le déverrouilleur du niveau bas Code OBS : DR/110315/144405/0 Remettre en état le guidage de la porte du niveau bas ainsi qu'un câble de liaison
31.4.2 Verrouillage mécanique et électrique E/F Code OBS : DR/110315/140736/0 Remédier à la coupure dans le jeu de la porte du niveau haut
31.5.7 Affichage de la limite d'usage P/E Code OBS : DR/150315/075935/0 Réafficher de manière lisible et indélébile les consignes d'utilisation en cabine.
31.5.8 Indication de la charge P/E Code OBS : AJ/190413/082947/0 Afficher la plaque de charge cabine.

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER		N°interne : A 75.1688
		Type : Treuil attelé.	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 1999			
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)			

LISTE DES POINTS APPLICABLES

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuée : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné.

Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
A.	ASPECTS DOCUMENTAIRES				
A.1	Présence du dossier technique	S	31.1.5	Suspentes et attaches, poulies E	S
A.2	Registre de sécurité	S	31.1.7	Dispositifs limitant la course de l'habitable F	NS
A.3	Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance		31.1.8	Accès à la cuvette P/E/F	S
A.3.1	Présence d'un contrat d'entretien	S	31.2	LOCAL DES MACHINES	
A.3.2	Présence d'un carnet d'entretien	S	31.2.1	Accès au local P/E/F	NS
A.3.3	Présence d'un rapport annuel d'activité	NS	31.2.2	Mécanismes de levage E/F	S
A.3.4	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	S	31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F	NS
A.3.5	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	S	31.2.4	Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne F	NS
A.3.6	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	S	31.2.6	Consignes E	S
A.3.7	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	S	31.3	PALIERES	
B.	DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LE PROPRIETAIRE		31.3.1	Organes de services et de signalisation E/F	NS
B.1	Etude de sécurité	NS	31.4	PORTES PALIERES	
B.4	Rapport de vérification périodique	S	31.4.1	Eléments constitutifs E	NS
31.	ARRETE DU 29/12/2010		31.4.2	Vérouillage mécanique et électrique E/F	NS
31.1	GAINE		31.5	HABITACLE	
31.1.1	Eléments constitutifs de la gaine P/E	S	31.5.1	Eléments constitutifs E/F	S
31.1.4	Eléments de guidage (habitable et contrepoids) E/F	NS	31.5.2	Précision et maintien de l'arrêt F	S
			31.5.7	Affichage de la limite d'usage P/E	NS
			31.5.8	Indication de la charge P/E	NS

«Référentiel» V 5

«Référentiel» V 5

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER		N°interne : A 75.1688
Texte de référence :		Arrêté du 29 décembre 2010	
Date de mise en service :		1999	
Localisation :		SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS	
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)			

DETAIL DES POINTS DE VERIFICATION

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes parties de l'installation de l'ascenseur, la nature des vérifications ayant été réalisés selon le canevas PREF, c'est-à-dire :

P:	Présence	Examen visuel consistant à s'assurer de l'existence des dispositifs déterminants pour la sécurité (dispositif prévus par le fabricant mais dont la suppression est intervenue en cours d'exploitation)
E:	Etat de conservation	Examen visuel des parties visibles et accessibles sans démontage ni mise en œuvre de moyens d'investigation particuliers. Cet examen a pour objet de vérifier que les éléments examinés ne présentent pas de détériorations apparentes susceptibles d'être à l'origine de situations dangereuses
F:	Fonctionnement	Vérification à l'aide d'essais de fonctionnement, de la capacité des éléments examinés à accomplir la fonction requise

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2010, la vérification:

-De l'efficacité du fonctionnement du dispositif parachute

-De l'état de conservation des éléments de guidage, des suspentes et leurs attaches et des mécanismes de levage, peut ne pas avoir été réalisée au titre de la présente inspection si les preuves documentaires de sa réalisation par le prestataire du contrat d'entretien ont pu nous être apportées. Dans ce cas, il en est fait mention au présent rapport.

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : A75.1337
	Marque : ALTOR	N°interne : Type : Adh�rence
Texte de r�f�rence : Arr�t� du 29 d�cembre 2010		
Date de mise en service : 2012		
Localisation : SURFACE DE VENTE		
Lors de la v�rification de l'�quipement, nous avons �t� accompagn�s par : M. LEFORMAL William (St� ALTOR)		

ETUDE DE SECURITE

G n ralit s

Dates

Ann�e de la premi�re �tude de s�curit� :	2013	Date d'actualisation de l'�tude :	11/03/2015
--	-------------	-----------------------------------	-------------------

Acc s et cheminement

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

Local machines et/ou poulies

Risque(s) :	Sans objet
-------------	-------------------

Toit de cabine

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

Gaine (portes et portillons de visite ou de secours)

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

Cuvette

Risque(s) :	Absence de p�ne carr� (Enfermement)
-------------	--

Portes pali res

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

CARACTERISTIQUES

Caract ristiques de l' tablissement

Type d'�tablissement :	M	Cat�gorie :	4
Origine du classement :	Mentionn� sur le registre de s�curit�	Activit� :	Vente de mat�riel pour professionnel
Description de l'�tablissement :	Etablissement compos� d'un sous sol (parking) en zone ERP, d'une zone de stockage en code du travail, d'une surface de ventesur 2 niveaux enclassement ERP et d'un zone de bureau situ� en code du travail		

Type d' tablissement

Type d'�tablissement :	ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 1er GROUPE
------------------------	--

Caract ristiques g n rales de l'appareil

D signation de l'appareil

D�signation :	Ascenseur
---------------	------------------

Marquage CE :	OUI	N�CE :	1337
---------------	------------	--------	-------------

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : A75.1337
	Marque : ALTOR		N°interne : Type : Adhérence
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 2012			
Localisation : SURFACE DE VENTE			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)			

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : Intégrée à la gaine	Accès à la machinerie : Toit de cabine
Autre accès a la machinerie : Escalier	Accès à la cuvette : Porte palière et échelle

Entraînement

Entraînement électrique : à adhérence	Autre entraînement électrique : variation continue de vitesse
--	--

Caractéristiques génériques

Nombre de niveau : 4	Nombre de services : 2
Charge (kg) : 675	Nombre de personnes : 9

Suspentes

Suspentes : Câble(s)	Nombre : 4
Diamètre/Pas (mm) : 6.0	

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines : automatiques à ouvertures latérales	Portes palières : automatiques à ouvertures latérales
---	--

ASPECTS DOCUMENTAIRES

Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance

Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification et ses conclusions des éléments de guidage ,nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.

Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification et ses conclusions des suspentes et leurs attaches, nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.

Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification et ses conclusions des mécanismes de levage ,nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
--

Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions

Présenté : Oui

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : A75.1337
	Marque : ALTOR	N°interne : Type : Adhérence
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		
Date de mise en service : 2012		
Localisation : SURFACE DE VENTE		
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)		

Commentaire : **Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer l'efficacité de fonctionnement du dispositif parachute, nous avons procédé à sa vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.**

DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LE PROPRIETAIRE

Etude de sécurité

Présenté : **Non**

Rapport de vérification périodique

Présenté : **Oui**

Réalisé par : **BUREAU VERITAS**

Déclaration CE de conformité

Présenté : **Oui**

AVIS GENERAL

Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.

POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE

A.3.3 Présence d'un rapport annuel d'activité

Code OBS : **DR/150315/074855/0**

Le rapport annuel d'activité dû par le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'a pas pu nous être présenté.

B.7 Déclaration CE de conformité

Code OBS : **DR/110315/160617/0**

Compléter la déclaration de conformité non signée et datée

31.1.5 Suspentes et attaches, poulies E

Code OBS : **DR/110315/154200/0**

Remplacer les câbles de suspente détériorés

Code OBS : **DR/110315/154333/0**

Resserrer le dispositif d'écarteur de câble côté moteur

Code OBS : **DR/110315/154402/0**

Remplacer un serre câble inadapté côté pèse charge

31.1.7 Dispositifs limitant la course de l'habitacle F

Code OBS : **DR/110315/154233/0**

Régler le hors course haut ce déclenchent trop près du niveau

31.1.8 Accès à la cuvette P/E/F

Code OBS : **DR/110315/154305/0**

Nettoyer la cuvette

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : A75.1337
	Marque : ALTOR	N°interne : Type : Adhérence
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		
Date de mise en service : 2012		
Localisation : SURFACE DE VENTE		
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)		

POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE	
31.2.2 Mécanismes de levage E/F	Code OBS : DR/110315/155643/0 Assurer le fonctionnement de la manoeuvre de secours en cas de panne de l'onduleur
31.2.5 Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité) P/E	Code OBS : DR/110315/151308/0 Tenir à disposition la fiche descriptive des risques identifiés par le prestataire d'entretien de l'appareil dans le cadre de son étude de sécurité
31.2.6 Consignes E	Code OBS : DR/110315/151316/0 Afficher les consignes de dépannage en français
31.4.1 Eléments constitutifs E	Code OBS : DR/110315/155717/0 Remettre en place un patin de guidage au niveau bas
31.5.1 Eléments constitutifs E/F	Code OBS : DR/110315/151430/0 Remplacer le miroir cassé au bas de la cabine Code OBS : DR/110315/155752/0 Assurer le fonctionnement de l'afficheur cabine
31.5.3 Dispositif assurant la protection des personnes (heurt/cellules/barrage immatériel) E/F	Code OBS : DR/110315/151630/0 Rendre plus rapide la réouverture de la porte suite à passage devant la cellule
31.5.5 Eclairage normal et de secours E/F	Code OBS : DR/110315/155816/0 Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours en cabine
31.5.6 Dispositif de demande de secours P/F	Code OBS : DR/110315/155853/0 Assurer le fonctionnement du bouton de demande de secours sur et sous cabine

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : A75.1337
	Marque : ALTOR		N°interne :
		Type : Adhérence	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 2012			
Localisation : SURFACE DE VENTE			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)			

LISTE DES POINTS APPLICABLES

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuée : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
A.	ASPECTS DOCUMENTAIRES			Dispositifs limitant la course de l'habacle F	
A.1	Présence du dossier technique	S	31.1.8	Accès à la cuvette P/E/F	NS
A.2	Registre de sécurité	S	31.2	LOCAL DES MACHINES	
A.3	Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance		31.2.1	Accès au local P/E/F	S
A.3.1	Présence d'un contrat d'entretien	S	31.2.2	Mécanismes de levage E/F	NS
A.3.2	Présence d'un carnet d'entretien	S	31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F	S
A.3.3	Présence d'un rapport annuel d'activité	NS	31.2.5	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité) P/E	NS
A.3.4	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	S	31.2.6	Consignes E	NS
A.3.5	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	S	31.3	PALIERES	
A.3.6	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	S	31.3.1	Organes de services et de signalisation E/F	S
A.3.7	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	S	31.4	PORTES PALIERES	
B.	DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LE PROPRIETAIRE		31.4.1	Eléments constitutifs E	NS
B.1	Etude de sécurité	S	31.4.2	Vérouillage mécanique et électrique E/F	S
B.4	Rapport de vérification périodique	S	31.5	HABITACLE	
B.7	Déclaration CE de conformité	NS	31.5.1	Eléments constitutifs E/F	NS
B.8	Autres documents	S	31.5.2	Précision et maintien de l'arrêt F	S
31.	ARRETE DU 29/12/2010		31.5.3	Dispositif assurant la protection des personnes (heurt/cellules/barrage immatériel) E/F	NS
31.1	GAINE		31.5.4	Organes de services et de signalisation E/F	S
31.1.1	Eléments constitutifs de la gaine P/E	S	31.5.5	Eclairage normal et de secours E/F	NS
31.1.4	Eléments de guidage (habacle et contrepoids) E/F	S	31.5.6	Dispositif de demande de secours P/F	NS
31.1.5	Suspentes et attaches, poulies E	NS	31.5.7	Affichage de la limite d'usage P/E	S
31.1.7		NS	31.5.8	Indication de la charge P/E	S
				«Référentiel» V 5	

«Référentiel» V 5

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : A75.1337
	Marque : ALTOR		N°interne : Type : Adhérence
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 2012			
Localisation : SURFACE DE VENTE			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par :M. LEFORMAL William (Sté ALTOR)			

DETAIL DES POINTS DE VERIFICATION

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes parties de l'installation de l'ascenseur, la nature des vérifications ayant été réalisés selon le canevas PREF, c'est-à-dire :

P:	Présence	Examen visuel consistant à s'assurer de l'existence des dispositifs déterminants pour la sécurité (dispositif prévus par le fabricant mais dont la suppression est intervenue en cours d'exploitation)
E:	Etat de conservation	Examen visuel des parties visibles et accessibles sans démontage ni mise en œuvre de moyens d'investigation particuliers. Cet examen a pour objet de vérifier que les éléments examinés ne présentent pas de détériorations apparentes susceptibles d'être à l'origine de situations dangereuses
F:	Fonctionnement	Vérification à l'aide d'essais de fonctionnement, de la capacité des éléments examinés à accomplir la fonction requise

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2010, la vérification:

-De l'efficacité du fonctionnement du dispositif parachute

-De l'état de conservation des éléments de guidage, des suspentes et leurs attaches et des mécanismes de levage, peut ne pas avoir été réalisée au titre de la présente inspection si les preuves documentaires de sa réalisation par le prestataire du contrat d'entretien ont pu nous être apportées. Dans ce cas, il en est fait mention au présent rapport.